



Reresponsabilités des dettes et dissolution de pacs

Par minou1989

Bonjour,

Mon ex compagnon me menace de me réclamer la moitié de ses dettes. Pacs dissolu en janvier.

Il avait contracté des crédits avant notre pacs, puis d'autres à son nom pendant. Puis les a fait racheter et regrouper par un organisme chose pour laquelle il lui a fallu ma signature.

Lors de la dissolution de notre pacs nous avons rajouté un paraphe où il attestait assurer l'entière charge des dettes contractées.papier qu'il a signé.

Je peux prouver par le biais de mes relevés bancaires que j'ai assuré la quasi totalité des dépenses du ménage pdt plus d'un an (impôts, loyer, nounou, factures...) j'ai la garde exclusive de notre fils, à ce jour il ne paye même pas l'entière part de la pension alors qu'il loge sur son lieu de travail, et n'a pour ainsi dire que ses dettes à payer et se retrouve obliger de faire un dossier de surendettement. Ce sont ses propos.

Aujourd'hui il me menace de me faire payer la moitié de ses dettes, de me faire fichier à la banque de France vu que mon nom est sur ce fameux crédit.

Ma question est quels sont mes recours ? Est il possible de prouver que ce contrat de rachat de crédits concernent des crédits souscrits avant notre pacs et pendant à son seul nom pour des dépenses autre que frais menagers ??

Le papier où il atteste assurer l'entière charge des dettes a t'il une quelconque valeur juridique ?

D'avance merci pour vos réponses je suis complètement perdue.